
**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2022**

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion de la CIEHL s'est réunie le jeudi 4 mai 2023, à Blonay – Saint-Légier, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2022 de la CIEHL.

La membres et membres suppléant·e·s suivant·e·s étaient présent·e·s et constituent la commission :

Blonay - Saint-Légier	Christian Pascale Jacqueline	Ferrari Yoakim Wassenberg	<i>(suppléante)</i>
Chardonne	Louis-Noé Bernard	Burnat Groves	<i>(suppléant)</i>
Corseaux	Patricia Jacques	Gremion Marmier	
Corsier	Carvi	Stucki	
Jongny	Harry Denise	Roth Yezid	
Montreux	Carole Yanick	Clavadetscher Hess	
La Tour-de-Peilz	Margaux Myriam	Dubuis Michel	
Vevey	Jérôme Diane	Christen Von Gunten	
Veytaux	Natalia Marco	Martino Strebel	

Les personnes suivantes sont excusées :

Blonay - Saint-Légier	Mirta	Olgianti Pelet	<i>(suppléante)</i>
Chardonne	Marc	Payot	
Corseaux	Frankie	Deloy Trüb	<i>(suppléante)</i>
Corsier	Ezekiel Martin	Bürki Eichenberger	<i>(suppléant)</i>
Jongny	Julien	Pillard	<i>(suppléant)</i>
Montreux	Ania	Hofer	<i>(suppléante)</i>
La Tour-de-Peilz	Heraclès	Dellas	<i>(suppléant)</i>
Vevey	Jean-Marc	Roduit	<i>(suppléant)</i>
Veytaux	Stefania-Gabriela	Dinklage	<i>(suppléante)</i>

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Préavis relatif aux comptes 2022, comptes 2022 et rapport d'activités
 4. Présidence / rédaction du rapport 2023-2024
 5. Divers
 6. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. Bovay, président du Conseil administratif (CA) de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) pour l'année 2022-2023 et syndic de Blonay – Saint-Légier, souhaite la bienvenue aux membres et membres suppléant·e·s de la Commission de gestion, ainsi qu'à Mmes Laurence Meyer de Stadelhofen, cheffe de service *ad interim*, et Isabelle Chaudet, adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) et à M. Emanuele Ferrara, adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey.

Il excuse l'absence de Mme Rossier, cheffe de service du SAI et transmet la parole à Mme Yoakim, qui présidera la séance et assumera le rôle de secrétaire, M. Ferrari, président de séance, étant annoncé avec du retard.

Un apéritif, offert par la municipalité de Blonay – Saint-Légier, clôturera cette rencontre.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Mme Yoakim procède à l'appel des membres, Mme Denise Yezid est annoncée avec du retard. L'ordre du jour ne suscitant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

3. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2022, COMPTES 2022 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Bovay explique que l'année 2022 a été calme pour la CIEHL, avec comme prévu la réserve constituée pour contribuer aux travaux de rénovation du 2m2c de Montreux. Il n'y a pas eu d'autre demande de soutien adressée à la CIEHL.

Plusieurs questions sont soulevées par des membres de l'assemblée, tant concernant les comptes 2022 que le fonctionnement de la CIEHL. Elles amènent les réponses suivantes :

- Les frais bancaires sont plus importants en 2022 qu'en 2021, en raison des intérêts négatifs en cours jusqu'en septembre passé. Depuis octobre 2022, il n'y a plus d'intérêt négatif.
- Les frais de gestion et d'administration de la CIEHL ont baissé en 2022, par rapport à ceux de 2021, année qui avait nécessité plus de travail en raison du préavis élaboré en vue de la participation financière de la CIEHL aux travaux de rénovation du 2m2c et aux contraintes induites par la crise sanitaire (multiplication de séances en effectifs réduits notamment). Les frais de gestion et d'administration de la CIEHL sont établis sur une base forfaitaire, qui varie pour tenir compte des prestations effectives.
- La CIEHL peut participer au financement d'équipements sportifs pour autant que dits équipements présentent un intérêt public régional et que les montants demandés n'excèdent pas les fonds disponibles. Pour des projets régionaux nécessitant des financements plus importants, comme cela avait été par exemple le cas du complexe sportif de la Saussaz, il

est nécessaire de passer par un préavis spécifique, à adopter par l'ensemble des conseils communaux concernés.

- Il est rappelé que le fonds de la CIEHL est plafonné et qu'il ne peut dépasser CHF 3.5 millions.
- Il n'y a pas de lien entre la CIEHL et l'actuel projet d'Agglomération Rivelac, contrairement au précédent projet de 2011 auquel la CIEHL avait contribué financièrement.
- Le montant de la contribution de la CIEHL à la rénovation du 2m2c est de CHF 3 millions, tel que voté par tous les législatifs des communes de la Riviera. Le coût total prévu des travaux de rénovation est de CHF 78 millions. Il est en outre indiqué en séance que le Conseil communal de Montreux a voté un budget supplémentaire de CHF 5 millions, en plus des CHF 21 millions investis par la Commune dans la rénovation du 2m2c, afin d'anticiper les effets possibles de l'inflation sur le coût des travaux. Dits travaux doivent débuter cet été, après la tenue du Montreux Jazz Festival.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le préavis relatif à la gestion et les comptes 2022 de la CIEHL sont adoptés.

4. PRÉSIDENTE / RÉDACTION DU RAPPORT 2023-2024

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} juillet 2023 et pour l'année législative 2023-2024, les commissaires de la commune de Corseaux assureront la présidence et le rapport.

5. DIVERS

Néant.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2024 est fixée le **jeudi 2 novembre 2023, à 18h30, à Corseaux** (*lieu à déterminer*).

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter le préavis relatif à la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :
Christian Ferrari

La secrétaire :
Pascale Yoakim

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2023

le 10 mai 2023

Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03.02-2305-Preavis-07-CIEHL-Comptes-2022.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Cadre général

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Elle regroupe alors les dix communes de la Riviera, aujourd'hui au nombre de neuf depuis la fusion de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégué-e-s des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2022

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de Fr. 5.-/habitant-e. Pour l'année 2022, les contributions des communes ont été maintenues à Fr. 5.-/habitant-e (population au 31.12.2021). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève à Fr. 407'175.-.



Les charges 2022 s'élèvent à Fr. 1'010'795.71. Elles sont constituées des postes suivants :

- la provision d'un montant de Fr. 1 mio pour contribuer aux frais de rénovation et de sécurisation du 2m2c ;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 6'500.- ;
- les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 538.50, ceci afin de répondre aux directives cantonales concernant les ententes intercommunales notamment ;
- les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de Fr. 3'757.21.

Le résultat net de l'exercice 2022 est de – Fr. 603'620.71 et le capital disponible au 31 décembre 2022 s'élève à Fr. 2'787'738.13.

4. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2023,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter les comptes et le bilan 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
La syndique :  Le secrétaire : 

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Comptes 2022 de la CIEHL
- Rapport d'activités 2022 du Conseil administratif de la CIEHL

Adopté par la Municipalité : le 20 mars 2023



Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2022	COMPTES 2021		
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'219.25	10'234.10	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	2'063'998.08	1'671'524.24	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'620.80	1'720'640.80	
TOTAL DE L'ACTIF		3'794'838.13	3'402'399.14	
<u>PASSIF</u>				
9206	Factures à payer	7'100.00	11'040.30	
9289	Fonds de réserve pour la participation aux travaux se sécurisation et de rénovation du 2m2c	1'000'000.00	-	
		1'007'100.00	11'040.30	
Fonds propres				
9290	Capital au 1er janvier	3'391'358.84	2'998'851.80	
	Résultat de l'exercice	-603'620.71	392'507.04	
Capital au 31 décembre		2'787'738.13	3'391'358.84	
TOTAL DU PASSIF		3'794'838.13	3'402'399.14	
Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021	
<u>PRODUITS</u>				
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	407'175.00	406'175	406'175.00
TOTAL DES PRODUITS		407'175.00	406'175	406'175.00
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	3'757.21	100	3'129.46
3185	Révision des comptes	538.50	600	538.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	6'500.00	10'000	10'000.00
3809	Attributions aux fonds de réserve pour la participation aux travaux se sécurisation et de rénovation du 2m2c	1'000'000.00	1'000'000	-
TOTAL DES CHARGES		1'010'795.71	1'010'700	13'667.96
RESULTAT = Perte de l'exercice		-603'620.71	-604'525	392'507.04

Ville de Vevey
 Service des finances
 L'Adjoint administratif


 Emanuele Ferrara

Vevey, le 15 mars 2023

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic-que-s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier – la Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2022 :

COMMUNES	DELEGUE-E-S
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Christian Minacci
Corsier	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2022 :

Présidence : M. Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne,
Vice-présidence : M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier.

- Dès le 1^{er} juillet 2022 :

Présidence : M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier,
Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2022 :

Présidence : M. Marc Payot, conseiller communal à Chardonne,
Rapport : M. Louis-Noé Burnat, conseiller communal à Chardonne.

- Dès le 1^{er} juillet 2022 :

Présidence : Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à Blonay – Saint-Légier,
Rapport : M. Christian Ferrari, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 11 mai 2022 à Chardonne pour l'examen des comptes 2021 qu'elle a adopté à l'unanimité, et le 3 novembre 2022 à Blonay – Saint-Légier, pour l'examen du budget 2023, qu'elle a également adopté à l'unanimité. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les neuf conseils communaux ont adopté à l'unanimité les comptes 2021, ainsi que le budget 2023.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

ACTIVITÉS 2022 DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée. Il a validé le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2021 lors de sa séance de mars, et a traité le budget 2023 lors de la séance de septembre.

En outre, le CA s'est inquiété d'éventuelles nouvelles demandes de contribution à la CIEHL, notamment en relation avec des projets d'installations sportives régionales. Cette question fait l'objet d'un suivi dans le cadre du Fonds sportif intercommunal dans lequel siègent les responsables politiques et techniques du domaine des sports. Cela étant, aucune demande concrète n'a été déposée ou annoncée très clairement auprès de la CIEHL en 2022.

Budget 2023

Lors de l'examen du budget 2023 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant.e.

En dehors des charges usuelles de gestion du Fonds, le CA a affecté une nouvelle provision de CHF 1 mio au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités 2018 à 2021 de la CIEHL. En effet, la réalisation dudit projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL, d'un total de CHF 3 mios, devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou à d'autres projets qui se présenteraient dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond de CHF 3.5 mios fixé par la convention.

COMPTES 2022

Le préavis-type sur l'exercice 2022 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2021 et le budget 2023 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 15 mars 2023 / SAI – CRO/IC/nc